

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mai 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame PETIOT, qui est absente, donne pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur MOREAU est absent

Madame LANCEREAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 05/04/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 23/05/2022 et les informations données sont les suivantes.

COMPTABILITÉ

• M57

Le référentiel actuellement utilisé pour la comptabilité communale est la nomenclature M14.

Un décret de 2015 modifie ce principe et instaure le cadre M57 à compter du 01/1/2024 pour toutes les collectivités locales.

Les principaux changements sont :

- Un document unique pour l'ordonnateur et le trésorier : suppression du compte administratif et du compte de gestion
- Un plan de compte abrégé
- Des règles budgétaires assouplies : possibilité de déléguer au maire le pouvoir de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % entre les chapitres de la même section (en dehors des crédits des dépenses du personnel).

Accord du conseil pour la mise en œuvre du droit d'option pour adopter la M57 au 01/01/2023 et pour la délégation des mouvements de crédits.

• Mise à la réforme des biens communaux

Les biens de la commune qui constituent son patrimoine sont inscrits sur l'inventaire communal.

Certains de ses biens ont été réformés suite à une vétusté importante ou une inutilisation. Il est donc nécessaire de les sortir de l'actif de la commune pour leur valeur nette comptable.

Il est proposé de réformer 14 biens (dont des biens de 1959) pour une valeur totale de 34.146,55 €.

Accord du conseil

LOGEMENT

- Logement locatif

- le logement locatif 4 bis place Saint-Pierre est libre à la location fin juillet.

Il est décidé de faire paraître l'offre sur le site « Le bon coin ». Son attribution se fera lors de la prochaine réunion du conseil.

- sur la parcelle jouxtant le cimetière, un bâtiment sera édifié pour les citoyens français itinérants.

Afin de faciliter le repérage de l'adresse par les différents services, il est proposé : 491 rue des anciens d'AFN (utilisation du système métrique).

Accord du conseil

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Changement des horaires des agents en période estivale.
 - service technique : 7 H. – 12H. / 13 H. – 15 H.
 - service administratif : 8 H.30 – 12 H. / 13 H.30 – 17 H.
- Permanences aux élections législatives : préférences données
- *Sondage parents d'élèves* : les familles des enfants de l'école ont été sondées (par les parents élus) sur un besoin éventuel de garderie/centre de loisirs les mercredis et/ou vacances scolaires.

Sur les 56 familles, 29 ont répondu dont 19 auraient besoin. Pour la grande majorité le besoin est ponctuel (15 familles) : le mercredi et/ou vacances de printemps.

Pour mettre en place ce service, il faut un directeur et un ou deux animateurs ainsi que du personnel pour l'entretien des locaux et un local dédié.

Vu l'investissement important et le peu d'enfants éventuellement accueillis le conseil décide de ne pas donner suite.

- *Abri bus* : l'abri bus prévu devant l'école a été commandé : il sera de la même couleur que les candélabres. Une DICT (Demande d'Intention de Commencement de Travaux) sera demandé avant la pose de la dalle.
- *Eclairage public* : il est décidé de modifier les horaires de l'éclairage public. Dorénavant la lumière sera coupée entre 23 H. et 6 H.
- *Biodiversité* : Monsieur Pascaud rappelle que l'ATLAS a débuté le 7 mai sur la commune. Lors de la 1^{ère} journée ~ 10 personnes étaient présentes.

110 espèces d'insectes ont été répertoriées dont une fourmi / araignée (très rare), des oiseaux migrateurs ainsi que 2 types d'orchidée (identifiées par affichage vers le gymnase).

Pour la prochaine date, est prévue la visite de la mare aux Godiers qui sera suivie en septembre par la plantation d'une haie.

- *Fleurissement* : la commune ne sera pas visitée cette année par le jury des villages fleuris, elle garde automatiquement les 2 fleurs obtenues. Toutefois, M. Pascaud propose aux conseillers de signaler les maisons qui se démarquent de par leur fleurissement remarquable. Et par la suite de valoriser les administrés identifiés.
- *Voirie* : un marquage horizontal interdisant le stationnement sera posé à l'intersection de la rue Montplaisir et des 2 « chemins » en face des 7 et 7 bis de la rue pour faciliter la visibilité.
- *Infos* :
 - dimanche 29/05 au stade du gymnase : exposition de motos
 - du 3 au 12/06 : championnat au Centre de Tir. La cérémonie d'ouverture est le 06/06 place de la République à Châteauroux où des enfants de l'école seront porte-drapeaux. 3 jeunes de la commune travailleront pendant la durée du championnat.

- comme par le passé, la section basket organise une journée découverte handibasket. Cette année elle conjugue le basket et l'aviron et sera le 18/06.
- la finale du concours de Miss France se déroulera à MACH 36.

La séance est levée à 21H.10